

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 6 octobre 2020.

L'an deux mil vingt, le 1er septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS

Absent :

**2020-50/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CONVENTION DE FOURRIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX POUR L'ANNÉE 2021**

**Rapporteur : Mme BENOIT-GONIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée annuellement avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) par une convention pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés, permettant ainsi à la commune de satisfaire aux obligations des articles L 211-24 et suivants du Code Rural.

Tous les ans, la SPA renvoie une proposition de convention pour la capture, l'accueil des chiens et chats errants ou en divagation sur le territoire de la commune ainsi que leur transport en fourrière.

Pour l'année 2021, la cotisation par habitant serait de 0,80 € par habitant soit un montant total de 1930,40 €.

Ce montant de cotisation a doublé en trois ans (0,40 € en 2019 et 0,80 € en 2020) car la SPA accueille de plus en plus d'animaux et effectue de plus en plus de transport en fourrière.

**Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

➤ de renouveler la prestation de prise en charge des animaux errants ou abandonnés en signant une nouvelle convention avec la S.P.A. Pour l'année 2021,

- d'autoriser le maire à signer la convention,
- que les crédits budgétaires nécessaires seront prévus au budget 2021 de la commune.

Extrait conforme du registre des délibérations.

Le maire,  
  
Diogène BATAÏLA

